

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2017

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 28/11/2017
Date d'affichage : 28/11/2017
Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille dix sept,
Le 6 décembre à 20 h 30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur
Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Jean-François
LAHAYE, Sylvain LACOUR, Adjoints - François Xavier
COUPPEY – Christophe CAILLOT – Christel COUPPEY –
Marylène GUIFFARD – Séverine HERBERT - Bernard
OLIVIER –

Etait absent excusé : Bernard CHARDOT -

Formant la majorité des membres en exercice

Jean-François LAHAYE a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2017-80

Décision modificative n° 5 -2017 / FPIC 2017

Vu, la fiche de notification Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et
Communales (FPIC) pour l'année 2017 transmise le 4 septembre 2017 par la Préfecture de la
Manche,

Considérant que conformément à ce tableau la somme de 2 692 € a été reversée à la commune
de Helleville (titre 68 exercice 2017), et que la somme de 2 467 € va être prélevée,

Considérant que cette recette et cette dépense n'ont pas été prévues au budget primitif 2017,

Le Conseil municipal décide les modifications de crédits au budget de l'exercice 2017 :

- Section fonctionnement recettes, article 73223 : FPIC + 2 692.00
- Section fonctionnement, dépenses, article 739223 : FPIC + 2 467.00
- Section fonctionnement, dépenses, article 678 , autres charges exceptionnelles :
+ 225.00

Délibération n° 2017-81

Décision modificative n° 6-2017 Charges financières

Considérant que les crédits sont insuffisants au chapitre 66 pour permettre le règlement des
intérêts des emprunts et des frais de dossier 2017,

Le Conseil municipal décide les modifications de crédits au budget de l'exercice 2017 :

- Section fonctionnement recettes, chapitre 66 : + 344.00
- Section fonctionnement, dépenses, article 678 : - 344.00

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2017

Délibération n° 2017-82
Modification de l'APCP

Vu, la délibération n° 2017 – 67 – achat autolaveuse,
Vu le certificat administratif 6-2017 ayant pour objet virements de crédits suivants au budget de l'exercice 2017 :

* Section investissement, dépenses, chapitre 020 dépenses imprévues : - 2000 € (en diminution)

*Section investissement, dépenses, article 2188 opération 20 : + 2 000 €

Vu la nécessité de réaliser des achats complémentaires de vaisselle et divers équipements de la salle de convivialité,

Le Conseil Municipal :

- Décide de modifier l'AP/CP comme suit :
 - Dépenses : vaisselle + équipements divers : + 2 000 €
 - Recettes : besoin de financement : + 2 000 €
- Approuve l'AP/CP ci-annexé
- Autorise le maire à signer tous les documents relatif à cette délibération.

Délibération n° 2017-83

Travaux liés à la sécurité des piétons

Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose le problème lié à la sécurité des piétons dans le bourg de Helleville. La RD4 qui traverse le bourg est très fréquentée, notamment par les agents se rendant sur le site de ERDF à Flamanville. De nombreux automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse, ni la signalisation existante permettant aux piétons de traverser, et principalement aux abords de l'école et de la mairie.

Le Conseil Municipal décide d'engager les travaux suivants pour la sécurité des piétons sur l'année 2018:

- pose de panneaux stop sur la RD 4
- pose d'un feu tricolore « traversée de piétons »
- sécurisation des passages piétons
- pose de panneaux « école »

Le projet global est estimé à 20000 euros.

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention au titre des amendes de police.

Aménagement des abords de la salle

Le conseil reporte sa décision au prochain conseil municipal.

Commune de HELLEVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2017

Chasse des Conjurés

Le Conseil décide de demander des devis supplémentaires pour la clôture, le busage et les frais de notaire.

Offre d'achat terrains

Le Conseil reporte sa décision au prochain conseil municipal.

Ville Prudente

Le concept Ville Prudente vient d'être créé par la Sécurité Routière et propose aux Communes de s'inscrire pour mettre en avant leurs démarches relatives à la sécurité. Le Conseil Municipal valide l'inscription de la commune de Helleville.

affectation de l'AP	délib 13/02/2014	réalisé 2014	délib 30/03/2015	réalisé 2015	délib 02/03/2016	délib 01/06/2016	réalisé 2016	délib 05/04/2017	délib 07/06/2017	délib 05/07/2017	délib 06/12/2017
Dépenses	552 000.00 €	14 784.80 €	635 276.00 €	13 299.03 €	635 276.03 €	610 967.06 €	301 749.25 €	370 000.00 €	370 000.00 €	371 200.00 €	373 200.00 €
études et honoraires		14 784.80 €					14 983.31 €				
frais d'insertion							491.40 €				
frais études/insertion (régul imputation)							70 673.21 €				
travaux honoraires op 20	460 000.00 €		529 397.00 €	13 299.03 €	529 397.03 €	509 139.22 €	212 951.54 €	310 000.00 €	310 000.00 €	310 000.00 €	310 000.00 €
travaux honoraires							2 649.79 €				
aménagement cuisine et bar								35 000.00 €	35 000.00 €	36 200.00 €	36 200.00 €
meublement								17 000.00 €	15 800.00 €	15 800.00 €	15 800.00 €
vaisselle + équipements divers								8 000.00 €	9 200.00 €	9 200.00 €	11 200.00 €
TVA	92 000.00 €		105 879.00 €		105 879.00 €	101 827.84 €					
recettes	460 000.00 €	0.00 €	541 000.00 €	0.00 €	541 000.00 €	517 400.00 €	374 345.21 €	286 188.96 €	286 188.96 €	286 188.96 €	286 188.96 €
subvention Etat (DETR)	20 000.00 €		182 000.00 €		182 000.00 €	158 400.00 €	54 672.00 €	104 590.00 €	104 590.00 €	104 590.00 €	104 590.00 €
réserve parlementaire	10 000.00 €		10 000.00 €		10 000.00 €	10 000.00 €		10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
contrat de territoire	50 000.00 €		100 000.00 €		100 000.00 €	100 000.00 €		99 003.00 €	99 003.00 €	99 003.00 €	99 003.00 €
prêt	300 000.00 €		159 000.00 €		159 000.00 €	159 000.00 €	159 000.00 €				
prêt court terme (relais 2 ans)	80 000.00 €		90 000.00 €		90 000.00 €	90 000.00 €	90 000.00 €				
frais d'études (régul imputation)							70 181.81 €				
frais insertion (régul imputation)							491.40 €				
excédent de financement n-1								72 595.96 €	72 595.96 €	72 595.96 €	72 595.96 €
besoin de financement du BP	92 000.00 €	14 784.80 €	94 276.00 €	13 299.03 €	94 276.03 €	93 567.06 €		83 811.04 €	83 811.04 €	85 011.04 €	87 011.04 €
excédent de financement du BP							72 595.96 €				

dont auto finan- cement	dont auto finan- cement	dont auto finan- cement	dont auto finan- cement	dont auto finan- cement	dont auto finan- cement	dont auto finan- cement	dont auto finan- cement	dont auto finan- cement	dont auto finan- cement	dont auto finan- cement
92 000.00 €	14 784.80 €	94 276.00 €	13 299.03 €	94 276.03 €	93 567.06 €		83 811.04 €	83 811.04 €	85 011.04 €	87 011.04 €